

**Accueil de stagiaires à l'école :
Memento d'utilisation des conventions**

<i>PUBLICS CONCERNES</i>	<i>DUREE MAXIMUM</i>	<i>CONVENTIONS A UTILISER</i>
Elèves des collèges lycées publics ou privés sous contrat	2 jours consécutifs	n°1 - Visites d'information
Elèves de 4 ^{ème} et 3 ^{ème} des collèges et lycées publics ou privés sous contrat	1 semaine	n°2 – Séquences d'observation
Etudiants de l'IUFM pour un moment d'observation (exemple : M1 ou M2 souhaitant recueillir des outils pour le TER ou le mémoire professionnel, étudiants de Leeds...)	1 semaine fractionnable	n°2bis Séquences ou stage d'observation pour les étudiants de l'IUFM de l'académie de Montpellier
Elèves de 14 ans et plus scolarisés dans une classe de 4 ^{ème} ou 3 ^{ème} comportant une initiation aux activités professionnelles (alternance, SEGPA, DP6, UPI)	Fixée par les textes relatifs à la formation suivie	n°3 – Stages d'initiation
Elèves de 14 ans et plus scolarisés dans une classe de 4 ^{ème} ou 3 ^{ème} de SEGPA EREA	Fixée par les textes relatifs à la formation suivie	n°4 – Stages d'application
Apprentis et Elèves en formation CAP ou BEP scolarisés en SEGPA, EREA, et lycées professionnels publics et privés sous contrat	Fixée par la réglementation de l'examen	n°5 – Périodes de formation en entreprise
Candidats au CRPE suivant une préparation (quelque soit l'organisme de formation)	52 heures	n° 6 - Sensibilisation en école maternelle ou élémentaire
Etudiants ERASMUS IUFM Montpellier	Fixée par les textes relatifs à la formation suivie	n°6 bis Stage de sensibilisation en école maternelle ou élémentaire pour étudiants ERASMUS, IUFM de l'académie de Montpellier

<i>PUBLICS CONCERNES</i>	<i>DUREE MAXIMUM</i>	<i>CONVENTIONS A UTILISER</i>
Etudiants de l'Université (sciences de l'éducation, psychologie...) Personnes en formation des collectivités territoriales (ATSEM)	Fixée par la convention fournie par l'organisme demandeur	La convention est fournie par l'organisme demandeur Utilisation de l'avenant type
Candidats individuels au CAP ou au BEP et Elèves en formation CAP ou BEP dans un établissement privé hors contrat	Fixée par la réglementation de l'examen	La convention est établie par la mairie dont dépend l'école Utilisation de l'avenant type
Candidats suivant une préparation CNED au CAP ou au BEP	Fixée par la réglementation de l'examen	Convention type CNED ou la convention est établie par la mairie dont dépend l'école Utilisation de l'avenant type